

Le choix de la santé pour tous

Publié le 12/09/2015 par Valérye Mordelet



Hubert Leroy et Marie-Lise Giovannucci. © Photo V. M.

Samonac devient la seizième commune de Haute Gironde à entrer dans le dispositif « ma commune ma santé », en partenariat avec l'association Actiom.

Cette adhésion a pour objectif de permettre à tous ceux qui ne peuvent financer leur complémentaire santé de bénéficier de tarifs mutualisés et donc préférentiels. Le coût d'une mutuelle santé devient alors 20 à 40 % moins cher.

Avoir un interlocuteur

Cela concerne non pas les salariés, qui, eux, bénéficieront tous d'une mutuelle par le biais de leur entreprise au 1er janvier 2016, mais les retraités, chômeurs, autoentrepreneurs, artisans, etc.

« Nous sommes là également pour conseiller les gens, explique Hubert Leroy, chargé de la mise en place du dispositif en Haute Gironde. Notamment en accompagnant les gens dans une meilleure compréhension du dispositif Aide complémentaire santé (ACS), auquel beaucoup sont éligibles sans le savoir. Nous communiquons aussi la liste des mutuelles agréées à l'ACS, sur simple appel. »

Marie-Lise Giovannucci, maire de Samonac, explique son choix : « Nous souhaitons que le jeu de la concurrence reste ouvert, affirme-t-elle. Si d'autres structures souhaitent mettre ce type de disposition en place, nous leur laissons la place ». « Ce qui est important pour la commune, c'est que tous ceux qui ont peu de ressources, un public écarté des mutuelles conventionnelles, puissent aussi avoir un interlocuteur en qui nous avons confiance, qui puisse les guider dans l'instruction de leurs demandes et de leurs dossiers », conclut-elle.

Valérye Mordelet

Renseignements auprès de la mairie et sur www.macommunemasante.org